



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.6 (Part I)
15 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
VI	Elimination de la discrimination raciale	2

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

VI. ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

A. Mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale et rôle de la Sous-Commission

1. La Sous-Commission a examiné le point 5 a) de son ordre du jour à ses 8ème, 9ème et 10ème séances, les 4 et 7 août 1995.

2. Elle était saisie à cet effet des documents suivants :

Rapport présenté par M. Maurice Glèlè-Ahanhanzo, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, conformément à la résolution 1994/64 de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1995/78 et Add.1);

Note du Secrétaire général (E/CN.4/Sub.2/1995/7).

3. Au cours du débat général sur cette question, les membres suivants de la Sous-Commission ont fait des déclarations : Mme Chavez (9ème), Mme Ferriol Echevarría (10ème), M. Eide (9ème), M. Guissé (9ème), Mme Gwanmesia (8ème), M. Joinet (9ème), M. Lindgren Alves (9ème), Mme Warzazi (9ème).

4. L'observateur de la Turquie a fait une déclaration (9ème).

5. La Sous-Commission a entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Centre Europe-tiers monde (9ème), Human Rights Advocates (9ème), Association internationale contre la torture (9ème), Comité international pour la sécurité et la coopération européenne (8ème), Conseil international des femmes juives (9ème), Fédération internationale des journalistes libres (8ème), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (9ème), Libération (8ème), Groupement pour les droits des minorités (8ème), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (8ème), Société pour les peuples menacés (9ème).

B. Surveillance du passage à la démocratie en Afrique du Sud

6. La Sous-Commission a examiné le point 5 b) de son ordre du jour à sa huitième séance, le 4 août 1995.

7. Elle était saisie à cet effet des documents suivants :

Note du Secrétaire général (E/CN.4/Sub.2/1995/37);

Note du Secrétaire général (A/49/677);

Rapport de la mission effectuée en Afrique du Sud par le Rapporteur spécial, Mme Judith Sefi Attah, du 7 au 18 novembre 1994 (E/CN.4/1995/24);

8. A la 8ème séance, le 4 août 1995, le rapporteur spécial, Mme Judith Sefi Attah, a présenté son rapport.
 9. A la même séance, les membres suivants de la Sous-Commission ont fait des déclarations : M. Hatano, Mme Palley, Mme Warzazi, M. Yimer.
 10. L'observateur de la République d'Afrique du Sud a fait également une déclaration.
 11. A la même séance, la Sous-Commission a décidé de prendre note du rapport du Rapporteur spécial et de ne pas tenir de débat général sur le point 5 b).
 12. Pour le texte de la décision, voir la section B du chapitre II, décision 1995/105.
 13. A la 10ème séance, le 7 août 1995, M. Khalifa a fait une déclaration concernant le point 5 b).
- Séance conjointe avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
14. A sa 12ème séance, le 8 août 1995, la Sous-Commission a décidé de tenir une séance conjointe avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire.
 15. A la même séance, M. I. Garvalov, président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et M. I. Maxim, président de la Sous-Commission, ont fait des déclarations.
 16. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a également fait une déclaration.
 17. Les membres suivants de la Sous-Commission et du Comité ont fait des déclarations : M. Bengoa, M. van Boven, M. Diaconu, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Ferrero Costa, M. de Gouttes, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Joinet, Mme Palley, M. Rechetov, M. Rodriguez, M. Shahi, M. Sherifis, Mme Warzazi, M. Wolfrum, M. Yutzis.
 18. Le Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a fait des observations finales.
